



étranger : changement de titre de séjour

Par Visiteur

Bonjour,
comme je vous ai expliqué auparavant, mes études finiront au mois de juin, donc il me faudrait un autre titre de séjour qu'étudiant pour que je puisse rester en France avec ma famille (un mari étudiant avec un statut étudiant et 2 enfants: 1 en crèche et 1 à l'école chacun avec un titre d'identité républicain).
ma question est, pourrais-je avoir ce nouveau titre en utilisant les titres républicains de mes enfants? ou est-ce qu'il faudrait que je prenne un avocat directement pour que cela se réalise? je compte sur vous pour me guider, je vous remercie

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement la situation.

En fait vous avez deux solutions:

- soit trouver un emploi en CDI correspondant à vos qualifications et demander un titre de séjour mention salarié
- soit solliciter une carte de séjour mention vie privée et familiale en vous appuyant sur vos liens personnels et familiaux en France, de vos conditions d'existence, de votre insertion dans la société française ainsi que de la nature de vos liens avec la famille restée dans le pays d'origine.

Le titre délivré à vos enfants ne vous donne pas droit à une carte de séjour en tant que telle car vos enfants ne sont pas français.

Cordialement